

Woluwe-Saint Lambert  
Sint-Lambrechts-Woluwe

Le 20. 08. 2021  
De

18396

Administration communale de Woluwe  
A l'attention de Monsieur Patrick  
Secrétaire communal  
Avenue Paul Hymans, 2  
1200 - Bruxelles



RP  AR

AANGETE



Nom : NAHUM

Prénom : Michèle

Numéro national : 51.12.06-008.94

Adresse : Boulevard Brand Whitlock 142/9 – 1200 Bruxelles

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) <sup>1</sup>

**MANDATS**

Echevine – Commune de Woluwe-Saint-Lambert

**FONCTIONS**

**FONCTIONS DÉRIVÉES**

Vice-Présidente – Agence immobilière sociale de Woluwe-Saint-Lambert ASBL

Vice-Présidente – Wolubilis ASBL

Vice-Présidente – Comité culturel ASBL

Vice-Présidente – Centre culturel Wolubilis ASBL

Administratrice – Complexe sportif Poséidon ASBL

<sup>1</sup> y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

**Woluwe-Saint Lambert**  
**Sint-Lambrechts-Woluwe**  
Le 20. 08. 2021  
De 18396

2. Rémunérations et avantages de toute nature <sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5 <sup>3</sup> et 7 de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 <sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
Echevine – Commune de Woluwe-Saint-Lambert	74.085,76 EUR
Vice-Présidente – Agence immobilière sociale de Woluwe-Saint-Lambert ASBL	Néant
Vice-Présidente – Wolubilis ASBL	Néant
Vice-Présidente – Comité culturel ASBL	Néant
Vice-Présidente – Centre culturel Wolubilis ASBL	Néant
Administratrice – Complexe sportif Poséidon ASBL	Néant
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
Echevine – Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Néant
Vice-Présidente – Agence immobilière sociale de Woluwe-Saint-Lambert ASBL	Néant
Vice-Présidente – Wolubilis ASBL	Néant
Vice-Présidente – Comité culturel ASBL	Néant
Vice-Présidente – Centre culturel Wolubilis ASBL	Néant
Administratrice – Complexe sportif Poséidon ASBL	Néant

<sup>2</sup> On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

<sup>3</sup> Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>4</sup> électives ou non



4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup><sup>5</sup>, et les rémunérations<sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)<sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration<sup>8</sup>

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS
Administratrice – Cultures d'Europe ASBL (jusqu'au 03.09.2020)	Néant
Administratrice – Fonds Erasme pour la recherche médicale ASBL	Néant
Administratrice – Musée de la Médecine ULB ASBL	Néant

Fait à \_\_\_\_\_Woluwe-Saint-Lambert\_\_\_\_\_ le \_\_17 août 2021\_\_\_\_\_

Nombre d'annexes : \_01\_\_\_\_\_

Signature

<sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

<sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;

- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

Rémunérations (281.10)- Revenus 2020					28-02-2021	
1. Numéro de suite: 4			2. Date de l'entrée: Date de la sortie:			
<b>3. Débiteur des revenus:</b> AC Woluwe-St-Lamb. 2 Paul Hymanslaan SINT-LAMBRECHT 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT 00000 Numéro national: 0207.389.859 N° d'entreprise (BCE): 0207.389.859						
4. Expéditeur: Commune de Woluwe-Saint-Lambert Avenue Paul Hymans 2 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT 0207.389.859			Bénéficiaire: NAHUM MICHELE boulevard Brand Whitlock 142 /9 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT			
5. Situation de famille	Cjt.	Enf.	Autres	Divers	6. Etat civil: 4	7. N° commission paritaire: 999
	0					
					8. Numéro national: 511206-008-94 Numéro d'identification fiscal à l'étranger: Date de naissance: 06/12/1951 Lieu de naissance: UCCL	
9. REMUNERATIONS (autres que visées sous 14, 15a et 16a)					Montant	
a) Rémunérations:					74.085,76	
b) Avantages de toute nature: Nature:						
c) Timbres fidélité:						
d) Options sur actions						
Montant (actions attribuées en 2020)						
Montant (actions attribuées de 1999 à 2019)						
Pourcentage(s): %						
A. TOTAL (9a + 9b + 9c + 9d):					250	74.085,76
10. Revenus taxables distinctement						
a) Pécule de vacances anticipé (autres que ceux visés sous 14 b et 15 b):					251	
b) Arriérés (autres que visés sous 12 b, 14 c et 15 c):					252	
c) Indemnités de dédit (autres que visés sous 14d et 15d) et indemnités de reclassement:					308	
d) Rémunération du mois de décembre (Autorité publique)						
1° ordinaires (autres que visées sous 2°):					247	
11. Timbres intempéries (travailleurs du secteur de la construction CP 124):					271	
12. Avantages non récurrents liés aux résultats						
a) Avantages:					242	
b) Arriérés:					243	
13. Imposable au taux de 33% :						
Travailleurs occasionnels dans le secteur Horeca:					263	
14. Rémunérations obtenues par des sportifs dans le cadre de leurs activités sportives						
a) Rémunérations:					273	
b) Pécule de vacances anticipé:					274	
c) Arriérés:					275	
d) Indemnités de dédit:					276	

15. Rémunérations obtenues par des arbitres de compétitions sportives pour leurs prestations arbitrales, ou par des formateurs, des entraîneurs et des accompagnateurs pour leur activité au profit de sportifs		
a) Rémunérations:		277
b) Pécule de vacances anticipé:		278
c) Arriérés:		279
d) Indemnités de dédit:		280
16. PC Privé: Montant de l'intervention de l'employeur:		240
17. Intervention dans les frais de déplacement:		
a) Transport public en commun:		
b) Transport collectif organisé		
Convention individuelle tenue à disposition: OUI		
c) Autre moyen de transport:		
d) Allocation de mobilité 'Cash for car':		
Total:		254
18. Fonds d'Impulsion		
Prime du Fonds d'Impulsion pour la médecine générale obtenue par un médecin généraliste agréé pour s'installer dans une zone « prioritaire »:		267
19. Retenues pour pensions complémentaires		
a) Cotisations et primes normales:		285
b) Continuation individuelle d'un engagement de pension:		283
Caisse ou société:		
c) Cotisations et primes de pension libre complémentaire pour les travailleurs salariés salariés:		387
Caisse:		
20. Rémunérations pour heures supplémentaires dans l'horeca qui entrent en ligne de compte pour l'exonération :		
a) auprès d'employeurs qui n'utilisent pas le système de caisse enregistreuse		
1° Rémunération ordinaires:		335
Nombre d'heures:		336
2° Arriérés:		337
Nombre d'heures:		338
b) auprès d'employeurs qui utilisent le système de caisse enregistreuse		
1° Rémunération ordinaires:		395
Nombre d'heures:		396
2° Arriérés:		397
Nombre d'heures:		398
21. Heures supplémentaires qui donnent droit à un sursalaire (à partir du 01/07/2005)		
a) Nombre total d'heures de travail supplémentaires effectivement prestées		
1° Qui entrent en ligne de compte pour la limite jusqu' à 180 heures :		
2° Qui entrent en ligne de compte pour la limite jusqu' à 180 heures :		
Total:		305
3° Qui entrent en ligne de compte pour la limite jusqu' à 360 heures:		317
b) Base de calcul du sursalaire relatif à ces heures donnant droit à une réduction		
- 66,81%:		233
Nombre d'heures:		
- 57,75%:		234
Nombre d'heures:		

22. Rémunérations qui entrent en ligne de compte pour l'exonération pour les heures supplémentaires volontaires prestées en raison de la pandémie du COVID-19 du 01.04 au 30.06.2020 inclus auprès d'employeurs appartenant aux secteurs critiques et/ou du 01.10 au 31.12.2020 auprès d'employeurs appartenant aux secteurs cruciaux		
a) Rémunérations:	306	
b) Nombre d'heures prestées et payées en 2020 : null:	307	
23. Précompte professionnel		
a) basé sur les revenus reçus de l'employeur		28.947,29
b) basé sur les revenus reçus d'une société étrangère liée à l'employeur		
Total:	286	28.947,29
24. Cotisation spéciale pour la Sécurité Sociale:		
	287	731,28
25. Personnel statutaire du secteur public qui n'est pas sous contrat de travail:		
	290	NON
26. Bonus à l'emploi:		
	284	
27. Renseignements divers		
a) Déplacements par cycle ou par speed-pedelec: Km: Indemnité totale:		
b) Dépenses propres à l'employeur:		
c) Pourboires: Code: 00 Forfait Séc. Soc:		
d) Travailleurs frontaliers: Nombre de jours de sortie de zone frontalière:		
e) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job:		
f) Prime bénéficiaire net:		
g) Allocation de mobilité 'Cash for car':		
h) Budget de mobilité: montant total:		
i) Convention de premier emploi: supplément compensatoire:		
j) Pompier volontaire et agent volontaire de la Protection civile allocations payées:		
k) Job d'étudiant Montant total de toutes les rémunérations payées dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant: Rémunérations spécifiques pour les prestations pendant les deuxième et quatrième trimestres 2020: l) Chèques consommation:		
28. Rémunération et autres avantages reçus d'une société étrangère liée à l'employeur		
a) Code 250 1° Rémunération, pas mentionné dans 2°, 3°, 4° 2° Actions 3° Bonus, primes et options sur actions 4° Avantages de toute nature		
b) Autres codes Code : null Montant Code : null Montant Code : null Montant Code : null Montant Code : null Montant		
Rémunérations recueillies en raison de l'activité exercée à bord d'un navire marchand par: Documents justificatifs pour l'exonération par convention du précompte professionnel tenus à la disposition de l'Administration		